



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations  
avec les Collectivités  
Territoriales**

**ARRÊTÉ**  
**portant modification de la composition des membres**  
**de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites**  
**(CDNPS)**

Le préfet  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles R341-16 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le Livre I, Titre III, Chapitre III ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 modifié, instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 portant composition de la commission départementale de la nature des paysages et des sites ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Béatrice Obara, secrétaire générale de la préfecture ;

**Vu** la délibération du conseil départemental en date du 27 septembre 2021 modifiant la désignation des conseillers départementaux au sein des organismes extérieurs ;

**Vu** le courriel de la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature en date du 28 septembre 2021, désignant de nouveaux membres au sein de la CDNPS formation carrières ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 est modifié comme suit :

***1<sup>er</sup> collège - Représentants de l'État***

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- L'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ou son représentant.

***2<sup>ème</sup> collège - Représentants élus des collectivités territoriales***

- Mme Nathalie NOWAK, conseillère départementale du canton de Plérin, titulaire,  
Mme Solenn MESLAY, conseillère départementale du canton de Pleslin-Trigavou, suppléante.
- M. Philippe DELSOL, maire de Plouha, titulaire,  
M. Marcel SERANDOUR, maire de Tréveneuc, suppléant.
- M. Richard HAAS, conseiller communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, titulaire,  
M. Jean-Luc COUELLAN, vice-président de Lamballe Terre et Mer, suppléant.

***3<sup>ème</sup> collège - Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles***

- M. Jean LE MERDY, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, titulaire,  
M. Gérard CHÉNÉ, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, suppléant.
- Mme Nathalie BOURDONNEC, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié - BP10540 - 22195 Plérin Cedex, titulaire,  
M. Jean-Pierre CLEMENT, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié - BP10540 - 22195 Plérin Cedex, suppléant.
- M. Jean-François COURCOUX, représentant la profession sylvicole, titulaire,  
M. Guy HERVE, représentant la profession sylvicole, suppléant.

***4<sup>ème</sup> collège - Personnalités qualifiées ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement***

- M. Christophe GAUFFENY, directeur du CAUE, 29 avenue des Promenades - 22000 Saint-Brieuc, titulaire,  
Mme Émilie LE JALLÉ, CAUE, 29 avenue des Promenades - 22000 Saint-Brieuc, suppléante.
- M. Erwan DE BONDUWE, paysagiste, titulaire,  
Mme Marie-Aurélié CHARRIER, architecte, suppléante.
- M. Baudouin CAPELLE, délégué de l'association des vieilles maisons françaises, titulaire,  
M. Hervé DE LA MOTTE ROUGE, délégué de l'association des vieilles maisons françaises, suppléant.

## **Formation complétée pour les dossiers éoliens relevant de l'autorisation unique et de l'autorisation environnementale :**

Concernant l'autorisation unique (AU) :

- Mme Sylvie MERAY, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), titulaire, Mme Élise KEBAILI, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), suppléante.
- Mme Chantal BOUESSAY, représentant France Énergie Éolienne (FEE), titulaire, Mme Rachel GUILLON, représentant France Énergie Éolienne (FEE), suppléante.

Concernant l'autorisation environnementale (AE) :

- Mme Chantal BOUESSAY, représentant France Énergie Éolienne (FEE), titulaire, Mme Sylvie MERAY, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), suppléante.

### **FORMATION de la NATURE**

#### ***1<sup>er</sup> collège - Représentants de l'Etat***

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- L'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ou son représentant.

#### ***2<sup>ème</sup> collège - Représentants élus des collectivités territoriales***

- Mme Nathalie NOWAK, conseillère départementale du canton de Plérin, titulaire, Mme Solenn MESLAY, conseillère départementale du canton de Pleslin-Trigavou, suppléante.
- M. Jean-François LE GALL, maire de Loguivy-Plougras, titulaire, Mme Marie-Thérèse PITHON, maire de Saint-Launeuc, suppléante.
- M. Patrice GAUTIER, vice-président de Dinan Agglomération, titulaire, M. Joël LE JEUNE, président de Lannion Trégor Communauté, suppléant.

#### ***3<sup>ème</sup> collège - Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles***

- M. Yann JARREAU, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, titulaire, M. Pierre QUISTINIC, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, suppléant.
- M. Marie-Hélène BRIAND, représentant la chambre d'agriculture – 4 Avenue du Chalutier Sans Pitié - BP10540 - 22195 Plérin, titulaire, Mme Fabienne GAREL, représentant la chambre d'agriculture – 4 Avenue du Chalutier Sans Pitié - BP10540 - 22195 Plérin, suppléante.

- M. Jean-François COURCOUX, représentant la profession sylvicole, titulaire,  
M. Guy HERVE, représentant la profession sylvicole, suppléant.

**4<sup>ème</sup> collège - Personnalités qualifiées ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels**

- M. Gilles CAMBERLEIN, personne qualifiée, titulaire.
- M. Alain PONSERO, conservateur de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc - Site de l'Etoile - 22120 Hillion, titulaire,  
M. Franck DELISLE, directeur de VivArmor Nature - 18c rue du Sabot - 22440 Ploufragan, suppléant.
- M. Philippe LELANT, représentant le Comité départemental de la randonnée pédestre, titulaire,  
Mme Dany GUILLAUME, représentant le Comité départemental de la randonnée pédestre, suppléante.

*Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau NATURA 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites NATURA 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, sans voix délibérative :*

- M. André ARIN, représentant le comité régional de la conchyliculture Bretagne-Nord - conchyliculteur, titulaire,  
M. Alan FLORES, représentant le comité régional de la conchyliculture Bretagne-Nord - ostréiculteur, suppléant.
- M. Camille BERTHOU, représentant le comité régional de la conchyliculture Bretagne-Nord mytilculteur, titulaire,  
M. Jean-Yvon COATANLEM, représentant le comité régional de la conchyliculture Bretagne-Nord - mytilculteur, suppléant.
- M. Didier OLIVRY, Conservatoire du Littoral - Délégation de Rivages Bretagne - 8, quai Gabriel Péri - Port du Légué - BP 60474 - 22194 Plérin Cédex, titulaire,  
M. Stéphane RIALLIN, Conservatoire du Littoral - Délégation de Rivages Bretagne - 8, quai Gabriel Péri - Port du Légué - BP 60474 - 22194 Plérin Cédex, suppléant.

<b>FORMATION FAUNE SAUVAGE CAPTIVE</b>
--

**1<sup>er</sup> collège - Représentants de l'État**

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant.

**2<sup>ème</sup> collège - Représentants élus des collectivités territoriales**

- Mme Graziella SEGONI, conseillère départementale du canton de Tréguier, titulaire,  
Mme Nathalie NOWAK, conseillère départementale du canton de Plérin, suppléante.

- M. Jacques MANGOLD, maire de Plouézec, titulaire,  
Mme Marie-José BERT, maire de Locarn, suppléante.
- M. Patrice GAUTIER, vice-président de Dinan Agglomération, titulaire,  
Mme Annie ROBERT, Conseillère Communautaire à Loudéac-Communauté Bretagne Centre, suppléante

**3<sup>ème</sup> collège - Représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive**

- M. Guillaume LE PROVOST, représentant de la fédération départementale des chasseurs, titulaire,  
M. Gilles BENTZ, responsable de la station LPO de l'Île Grande, suppléant.
- M. Jacques PETIT, représentant VIVARMOR Nature, 10, boulevard Sévigné - 22000 Saint-Brieuc, titulaire,  
Mme Marie-Noëlle TARDIVEL, représentant VIVARMOR Nature, 10, boulevard Sévigné - 22000 Saint-Brieuc, suppléante.
- Mme Klervi ALLÉE, vétérinaire, titulaire,  
M. Gilles LASSALLE, chercheur INRA, suppléant.

**4<sup>ème</sup> collège - Responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques**

- M. Pierre QUISTINIC, titulaire.  
Mme Solenn MARZIN, suppléante.
- M. Gilbert BENVEL, titulaire,  
M. Stéphane PASCAL, suppléant.
- M. Bruno SOTTAS, titulaire,  
M. Willy BIGOT, suppléant.

<b>FORMATION DE LA PUBLICITÉ</b>
----------------------------------

**1<sup>er</sup> collège - Représentants de l'État**

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- L'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ou son représentant.

**2<sup>ème</sup> collège - Représentants élus des collectivités territoriales**

- Mme Nathalie NOWAK, conseillère départementale du canton de Plérin, titulaire,  
Mme Solenn MESLAY, conseillère départementale du canton de Pleslin-Trigavou, suppléante.
- M. Jean-François LE GALL, maire de Loguivy-Plougras, titulaire,  
Mme Michèle MOISAN, maire de Fréhel, suppléante.

- M. Hervé LE LU, vice-président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, titulaire,  
M. Richard VIBERT, vice-président de Guingamp Paimpol Agglomération, suppléant.

**3<sup>ème</sup> collègue - Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

- M. Michel BLAIN, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, titulaire,  
M. Jean LE MERDY, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, suppléant.
- Mme Marie-Hélène BRIAND, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié - BP 10540 - 22195 Plérin Cedex, titulaire,  
Mme Fabienne GAREL, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié – BP 10540 - 22195 Plérin Cedex, suppléante.
- M. Jean-Jacques AMICE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, 16 rue de Guernesey – CS10514 – 22005 Saint-Brieuc Cedex 1, titulaire.

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme prévu à l'article L581-14 du code de l'environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

**4<sup>ème</sup> collègue - Professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes**

- Mme Clotilde LE GOFF, représentant le Syndicat National de la Publicité Extérieure (SNPE) – société EXTERION MEDIA, 284 rue Léonard de Vinci – 56850 Caudan, titulaire,  
M. Patrick CALMON, représentant le Syndicat National de la Publicité Extérieure (SNPE) – société ABRIS SERVICE, 1 rue Hélène Boucher – 22190 Plérin, suppléant.
- M. Olivier LE BEON, représentant l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), société Clear Channel France, titulaire,  
M. Thierry BERLANDA, représentant l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), société Insert, suppléant.
- M. Amaury CARDON, représentant l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), société MPE-Avenir, titulaire,  
M. Thierry TETU, représentant l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), société MPE-Avenir, suppléant.

<b>FORMATION des CARRIÈRES</b>
--------------------------------

**1<sup>er</sup> collègue - Représentants de l'État**

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- L'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ou son représentant,
- Le directeur des relations avec les collectivités territoriales ou son représentant.

### **2<sup>ème</sup> collègue - Représentants élus des collectivités territoriales**

- Le président du conseil départemental ou son représentant.
- Mme Nathalie NOWAK, conseillère départementale du canton de Plérin, titulaire,  
Mme Solenn MESLAY, conseillère départementale du canton de Pleslin-Trigavou, suppléante.
- M. Yves LIENNEL, maire de Tréméven, titulaire,  
M. Dominique PARISCOAT, maire de Tréglamus, suppléant.
- M. Romain BOUTRON, vice-président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, titulaire,  
M. Gérard LE GALL, vice-président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, suppléant.

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

### **3<sup>ème</sup> collègue - Représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des professions agricoles**

- M. Alan CARO, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, titulaire,  
M. Jean-Philippe CALONI, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, suppléant.
- M. Grégoire BLOT, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, titulaire,  
Mme Anne-Marie LE CALVEZ, représentant la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature, 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes, suppléante.
- M. Didier TOQUIN, représentant de VIVARMOR Nature, 18c rue du Sabot - 22440 Ploufragan, titulaire,  
M. Alain JOUAN, représentant de VIVARMOR Nature, 18c rue du Sabot - 22440 Ploufragan, suppléant.
- M. Didier LUCAS, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié BP 10540 - 22195 Plérin Cedex, titulaire,  
M. Yves DE CATUELAN, représentant la chambre d'agriculture, 4 avenue du Chalutier Sans Pitié – BP 10540 - 22195 Plérin Cedex, suppléant.

### **4<sup>ème</sup> collègue - Représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières**

#### **- Au titre des exploitants de carrières**

- M. Daniel THOUEMENT, « Etablissements THOUEMENT et Fils », titulaire,  
M. Stéphane DURAND-GUYOMARD, CMGO Bretagne Nord-Ouest, suppléant.
- M. Jean-Francis GAGNERAUD, société des Carrières de Brandefert, titulaire,  
M. Philippe ROBERT, BATIMENT & GRANIT de Ploumanac'h, suppléant.
- M. Bertrand LESSARD, dirigeant des carrières LESSARD, titulaire,  
M. Jean-Pierre MOTTIN, directeur des Carrières de Fréhel – Carrières de l'Ouest.

**- Au titre des utilisateurs de matériaux de carrières**

- M. Pascal NOEL, entreprise EUROVIA BRETAGNE, titulaire,  
M. Olivier BUECHER, directeur de l'Agence Bretagne LAFARGEHOLCIM BETONS,  
suppléant.

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 portant composition de la commission départementale de la nature des paysages et des sites restent inchangées.

**Article 3 :** Le présent acte, publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor, et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture ([www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)), peut être contesté par toute personne ayant un intérêt à agir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté :

- par recours gracieux auprès du préfet ou par recours hiérarchique adressé au ministre concerné. L'absence de réponse dans un délai de deux mois constitue une décision implicite de rejet susceptible d'être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur l'application "Télérecours citoyen" accessible à partir du site web [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission départementale de la nature des paysages et des sites des Côtes d'Armor.

Saint-Brieuc, le **29 SEP. 2021**

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA